

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/01/2026 - 2105 - 1999 B 00366 - 421 907 981 - M C E

S A S MCE
Société anonyme simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège Social
3, rue de la fosse aux lieux
91700 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
RCS EVRY B 421 907 981

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 30 juin 2025 soumise à l'assemblée générale

déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 26 JAN. 2026 Numéro : 2105

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 266 062.39 euros décide de l'affecter comme suit :

Report à nouveau
266 062.39 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas eu une distribution de dividendes au cours des trois précédent exercices.

Le Conseil d'administration

Pour copie certifiée conforme
Le Président Directeur Général
Monsieur Michel WOLFERSBERGER

S A S MCE
Société anonyme
Au capital de 150 000 euros
Siège Social
3, rue de la fosse aux lieux
91700 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
RCS EVRY B 421 907 981

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2025
- - AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

Deuxième résolution

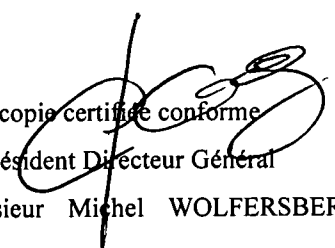
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 266 062.39 euros décide de l'affecter comme suit :

Reports à nouveau

266 062.39 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas eu une distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.


Pour copie certifiée conforme
Le Président Directeur Général
Monsieur Michel WOLFERSBERGER

M C E

3, rue de la fosse aux leux
91700 Sainte Geneviève des Bois
01.69.25.50.95



Etats Comptables et Fiscaux

30/06/2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL ..



Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2025	Net (N-1) 30/06/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 821	9 821		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	9 821	9 821		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 316	16 316		
Autres immobilisations corporelles	178 853	84 206	94 647	121 689
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	195 170	100 523	94 647	121 689
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	490 052		490 052	490 052
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 000		48 000	48 000
TOTAL Immobilisations financières :	538 052		538 052	538 052
ACTIF IMMOBILISÉ	743 043	110 344	632 699	659 741

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	85 506		85 506	85 658
TOTAL stocks et en-cours :	85 506		85 506	85 658
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	460 090	6 434	453 656	518 959
Autres créances	4 440 292		4 440 292	4 282 894
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 900 381	6 434	4 893 948	4 801 853
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				56 143
Disponibilités	798 968		798 968	405 252
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	798 968		798 968	461 395
ACTIF CIRCULANT	5 784 856	6 434	5 778 422	5 348 906

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	6 527 898	116 778	6 411 121	6 008 647
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2025	Net (N-1) 30/06/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 150 000	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	497 647	497 647
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 226 973	2 881 207
Résultat de l'exercice	266 062	345 766
TOTAL situation nette :	4 155 682	3 889 620
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	13 708	10 208
CAPITAUX PROPRES	4 169 390	3 899 828

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 712	22 881
TOTAL dettes financières :	1 712	22 881
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 388	78 458
Dettes fiscales et sociales	75 892	103 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 906 738	1 904 245
TOTAL dettes diverses :	2 240 018	2 085 938
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 241 730	2 108 819

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	6 411 121	6 008 647
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2025	Net (N-1) 30/06/2024
Ventes de marchandises	2 189 413		2 189 413	2 370 672
Production vendue de biens				
Production vendue de services	34 812		34 812	44 572
Chiffres d'affaires nets	2 224 225		2 224 225	2 415 244
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			3	16
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 224 228	2 415 259
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 361 861	1 442 949
Variation de stock de marchandises			152	35 608
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			345 756	312 513
TOTAL charges externes :			1 707 769	1 791 070
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			16 361	19 902
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			95 683	111 665
Charges sociales			32 920	37 027
TOTAL charges de personnel :			128 602	148 692
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 042	13 521
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			27 042	13 521
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			51	49
CHARGES D'EXPLOITATION			1 879 825	1 973 233
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			344 403	442 026

Compte de Résultat (Seconde Partie)

M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2025	Net (N-1) 30/06/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	344 403	442 026
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		1 910
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 808	18 426
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	16 808	20 336
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	16 808	20 336
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	361 211	462 362
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	3 500	3 500
	3 500	3 500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 500)	(3 500)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	91 649	113 096
TOTAL DES PRODUITS	2 241 037	2 435 595
TOTAL DES CHARGES	1 974 974	2 089 829
BÉNÉFICE OU PERTE	266 062	345 766

Capacité d'autofinancement



Capacité d'Autofinancement

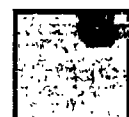
M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/06/2025	30/06/2024	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	371 493	455 580	(84 087)

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation	3	16	(12)
- Autres charges d'exploitation	51	49	2
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers	16 808	20 336	(3 528)
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	91 649	113 096	(21 447)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	296 604	362 787	(66 182)

Soldes intermédiaires de gestion



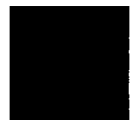
Soldes Intermédiaires de Gestion

M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2025	%	Net (N-1) 30/06/2024	%
Ventes de marchandises	2 189 413	98,4349	2 370 672	98,1546
-Coût d'achat des marchandises	1 362 013	61,2354	1 478 557	61,2177
MARGE COMMERCIALE	827,400	37,1995	892,115	36,9369
Production vendue	34 812	1,5651	44 572	1,8454
+ Production stockée				
- Déstockage de production				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	34 812	1,5651	44 572	1,8454
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 224 225	100,00	2 415 244	100,00
- Consommation en provenance des tiers	345 756	15,545	312 513	12,9392
VALEUR AJOUTÉE	516 456	23,2196	624,174	25,8431
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts et taxes	16 361	0,7356	19 902	0,824
- Charges de personnel	128 602	5,7819	148 692	6,1564
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	371 493	16,7021	455,580	18,8627
+ Reprises et transferts de charges				
+ Autres produits	3	0,0001	16	0,0006
- Dotations aux amortissements et provisions	27 042	1,2158	13 521	0,5598
- Autres charges	51	0,0023	49	0,002
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	344 403	15,4842	442 026	18,3015
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	16 808	0,7557	20 336	0,842
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	361 211	16,2399	462 362	19,1435
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles	3 500	0,1574	3 500	0,1449
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 500)	-0,1574	(3 500)	-0,1449
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	91 649	4,1205	113 096	4,6826
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	266 062	11,962	345,766	14,316
Produits de cession d'éléments d'actif				
- Valeur comptable éléments cédés				
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS				

Ratios



Ratios

M C E

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 27/09/25
Devise d'édition EURO

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE		Date de fin d'exercice N 30/06/2025	Date de fin d'exercice N-1 30/06/2024
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	$\frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	6,5926	5,9458
Financement permanent des actifs circulants :	$\frac{\text{FONDS DE ROULEMENT NET}}{\text{ACTIF CIRCULANT}}$	0,6123	0,61
Part financement propre dans le financement permanent :	$\frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$	0,9996	0,9942
Capacité remboursement :	$\frac{\text{DETTES FINANCIÈRES}}{\text{M.B.A.}}$	0,0058	0,0631

RATIOS D'ACTIVITE		Date de fin d'exercice N 30/06/2025	Date de fin d'exercice N-1 30/06/2024
Taux de marge brute avant frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	0,5443	0,67
Taux de marge brute après frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	0,5443	0,67
Taux de marge nette :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	0,1196	0,1432

RATIOS DE RENTABILITE		Date de fin d'exercice N 30/06/2025	Date de fin d'exercice N-1 30/06/2024
Rentabilité financière :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT}}$	0,0682	0,0973
Rentabilité économique :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET + INTERETS}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT}}$	0,0681	0,0967
Taux de frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT FINANCIER}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	0,0076	0,0084

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : M C E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise : 3, rue de la fosse aux leux 91700 Sainte Geneviève des Bois		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET * 4 2 1 9 0 7 9 8 1 0 0 0 3 7		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 5		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	9 821
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	16 316
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	178 853
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	490 052
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	48 000
	TOTAL (II) BJ		BK	743 043
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	85 506
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	460 090
		Autres créances (3) CA	CA	4 440 292
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
DIVERS	Disponibilités CF	CG	798 968	
	Charges constatées d'avance (3) CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	CK	5 784 856	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	6 527 898	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		M C E	Néant ☐ *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	497 647	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	3 226 973	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	266 062	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	13 708	
	TOTAL (I)	DL	4 169 390	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 712	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	257 388	
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 892	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 906 738	
Compte régularisé	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 241 730		
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I + V)	EE	6 411 121		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 240 880	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : M C E						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 189 413	FB		FC	2 189 413	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	34 812	FH		FI	34 812	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 224 225	FK		FL	2 224 225	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 224 229
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 361 861	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	152	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	345 756	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 361	
	Salaires et traitements*					FY	95 683	
	Charges sociales (10)					FZ	32 920	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	27 042
		Sur immobilisations					GB	
		- dotations aux provisions					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	51
	Autres charges (12)						GF	1 879 825
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	344 403	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	16 808	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	16 808	
Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU		
Total des charges financières (VI)						GV	16 808	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	361 211	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		M C E		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	3 500	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 500	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 500)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	91 649	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 241 037	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 974 974	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	266 062	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6		
	facultatives			A9		
	obligatoires			A7		
dont cotisations facultatives Madelin			A8			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : M C E										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 821	KE		KF		
CORPORELLES	Constructions	Terrains				KG		KH		KI		
		Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
			Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2		KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	16 316	KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	7 241	KW		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *						KY	139 464	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	32 148	LC		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		
	Avances et acomptes						LK		LL			
	TOTAL III				LN	195 170	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	490 052	8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	48 000	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	538 052	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	743 043	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ	2	DØ	3	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	9 821	IX		
CORPORELLES	Constructions	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
			Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	16 316	ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	7 241	MO		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	139 464	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	32 148	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	195 170	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	490 052	ØZ		
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	48 000	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	538 052	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	743 043	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise. M C E

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise M C E										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 821	PF		PG		PH	9 821		
TOTAL I		RK	9 821	RM		RN		RO	9 821		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	16 316	QA		QB		QC	16 316		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	7 241	QE		QF		QG	7 241		
	Matériel de transport	QH	17 775	QI	27 042	QJ		QK	44 817		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 148	QM		QN		QO	32 148		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	73 481	QV	27 042	QW		QX	100 523		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	83 302	ØP	27 042	ØQ		ØR	110 344		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		M C E		Néant ☐					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	10 208	TM	3 500	TN		TO	13 708
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	10 208	TS	3 500	TT		TU	13 708
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (I)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6 434	6U		6V		6W	6 434
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	6 434	TY		TZ		UA	6 434
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 642	UB	3 500	UC		UD	20 142
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ	3 500	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise M C E

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise M C E

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : M C E										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	48 000		UV			UW	48 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	7 721				7 721			
	Autres créances clients				UX	452 369		452 369					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	110		110					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	21 447		21 447					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	32 688		32 688					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 386 047		4 386 047					
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	4 948 381		VU	4 892 661		VV	55 721	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	850				850				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	257 388		257 388						
Personnel et comptes rattachés				8C	46 340		46 340						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	17 357		17 357						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	12 063		12 063						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	132		132						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	862		862						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 906 738		1 906 738						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	2 241 730		VZ	2 240 880		850			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise		M C E		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant		Exercice N, clos le 30062025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	266 062	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 843		XE	4 843			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX					XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)*		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	91 649	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	21 042	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	383 596		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 233 B du CGI)										WB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*										I6		
	Majoration d'amortissement*										WZ		
	Prime Retraite Participation* (FRR) (44 quinquies A)		HT	Entreprises associées 44 quinquies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5			XA	
ZFU-TE (art 44 octies A)		OV	Société investissements innovateurs (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la décade (44 hexadécies)		PA					
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		IF	Zone franche d'investissement (art 44 quinquies bis)		XC					
			Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septidécies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			YG				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	383 596	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	383 596	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise M C E

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise M C E

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>M C E</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis Al 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	9 576
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise M C E										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	2 881 207	Affectations aux réserves			- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	345 766	Dividendes				ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions				ZF			
	TOTAL I			ØF	3 226 973	Report à nouveau				ZG	3 226 973		
										(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	3 226 973
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7				YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	110 928		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8				XQ	166 124		
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	30 148		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES				ST	38 556		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	345 756		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	2 860		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS				9Z	13 501		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	16 361		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	444 845		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	317 679		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	87 461		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL		
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO		
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise M C E						Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		⑫					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		⑬						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)		

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise M C E

[illegible]

Désignation de l'entreprise M C E		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art.39 quaterdecies N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de N-7				
N-8					
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise . M C E

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>M C E</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : M C E				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le 01072024		et clos le 30062025		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	3		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 224 225		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	2 224 225		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	3		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				ON	1 478 311		
Variation négative des stocks				OQ	152		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	63 182		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	166 124		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	51		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	1 707 820		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	516 408	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	516 408		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 224 225		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	3		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01072024	GZ	au	30062025
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

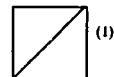
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30062025

N° SIRET

42190798100037

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

M C E

ADRESSE (voie)

3, rue de la fosse aux lieux

CODE POSTAL

91700

VILLE

Sainte Geneviève des Bois

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2500
Total des lignes P1 + P2	P5	8	Total des lignes P3 + P4	P6	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	WOLFERSBERGER	Prénom(s)	MICHEL
Nom d'usage		% de détention	98,60	Nb de parts ou actions	2465
Naissance : Date	21081953	N° Département		Commune	
Adresse : N°	76	Voie	RUE E MONTLHERY	Pays	
Code Postal	91700	Commune	STE GENEVIEVE DES BOIS	Pays	FR

Titre (2)	MME	Nom de famille	PRUDHOMME	Prénom(s)	PATRICIA
Nom d'usage	WOLFERSBERGER	% de détention	0,20	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	08121953	N° Département		Commune	
Adresse : N°	76	Voie	RUE DE MONTLHERY	Pays	
Code Postal	91700	Commune	STE GENEVIEVE DES BOIS	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise M C E

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

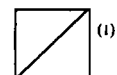
Titre (2)	M	Nom de famille	PRUDHOMME	Prénom(s)	PIERRE
Nom d'usage		% de détention	0,2	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	16121931	N° Département		Commune	
Adresse : N°	112	Voie	PETITE LEVEE	Pays	
Code Postal	45430	Commune	BOU	Pays	FR
Titre (2)	MLE	Nom de famille	HURTEAUX	Prénom(s)	ELIANE
Nom d'usage		% de détention	0,2	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	26051942	N° Département		Commune	
Adresse : N°	15	Voie	RUE BITCHE	Pays	
Code Postal	92400	Commune	COURBEVOIE	Pays	FR
Titre (2)	MLE	Nom de famille	RAPP	Prénom(s)	CHANTAL
Nom d'usage		% de détention	0,2	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	28031947	N° Département		Commune	
Adresse : N°	15	Voie	RUE BITCHE	Pays	
Code Postal	92400	Commune	COURBEVOIE	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom de famille	REUSSARD	Prénom(s)	MICHAEL
Nom d'usage		% de détention	0,2	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	17061978	N° Département		Commune	
Adresse : N°	32 B	Voie	CHEMIN DE LA FERTE ALAIS	Pays	
Code Postal	91790	Commune	BOISSY SOUS ST YON	Pays	FR
Titre (2)	MME	Nom de famille	WOLFERSBERGER	Prénom(s)	VANESSA
Nom d'usage	REUSSARD	% de détention	0,2	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	04011978	N° Département		Commune	
Adresse : N°	32 B	Voie	CHEMIN DE LA FERTE ALAIS	Pays	
Code Postal	91790	Commune	BOISSY SOUS ST YON	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom de famille	FAYTRE	Prénom(s)	JEAN LUC
Nom d'usage		% de détention	0,2	Nb de parts ou actions	5
Naissance : Date	27071952	N° Département		Commune	
Adresse : N°	1	Voie	QUAI GAMBETTA	Pays	
Code Postal	91260	Commune	JUVISY SUR ORGE	Pays	FR
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 5

N° SIRET 4 2 1 9 0 7 9 8 1 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE M C E

ADRESSE (voie) 3, rue de la fosse aux leux

CODE POSTAL 91700 VILLE Sainte Geneviève des Bois

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	TMS PLUS	N° SIREN (si société établie en France)	3 9 0 3 2 8 9 5 3	% de détention	40		
Adresse :	N° 3	Voie	RUE DE LA FOSSE AUX LEUX	Code Postal	91700	Commune	STE GENEVIEVE DES BOIS	Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	MELMARMA	N° SIREN (si société établie en France)	4 3 3 3 2 6 8 4 0	% de détention	10		
Adresse :	N° 3	Voie	RUE DE LA FOSSE AUX LEUX	Code Postal	91700	Commune	STE GENEVIEVE DES BOIS	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	MH MOBILIER CONTEMPORAIN	N° SIREN (si société établie en France)	8 8 4 2 9 1 0 7 1	% de détention	10		
Adresse :	N° 3	Voie	RUE DE LA FOSSE AUX LEUX	Code Postal	91700	Commune	STE GENEVIEVE DES BOIS	Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	3 MR	N° SIREN (si société établie en France)	4 1 8 5 8 1 8 9 8	% de détention	50		
Adresse :	N° 3	Voie	RUE DE LA FOSSE AUX LEUX	Code Postal	91700	Commune	STE GENEVIEVE DES BOIS	Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	DOMAINE MV3M	N° SIREN (si société établie en France)	9 5 1 8 3 6 5 3 5	% de détention	5		
Adresse :	N° 32	Voie	CHEMIN DE LA FERTE ALLAIS	Code Postal	91790	Commune	BOISSY SOUS SAINT YON	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30062025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
MCE 3 rue de la fosse aux lieux 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS France		3 rue de la fosse aux lieux 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS	
SIRET 42190798100037			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	LOGISTIQUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	341 096	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF	☐	Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP PRO
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			
Nom et adresse du conseil :			
Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA	☐	Viseur conventionné	N° d'agrément CGA
Date :	27092025	Lieu :	STE GENEVIEVE
Qualité :	PRESIDENT	Nom du signataire :	M WOLFERSBERGER MICHEL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01072024

ET CLOS LE

30062025

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée MCE
3 rue de la fosse aux lieux
ZI croix blanche

91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes. l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 27092025

Signature,

Nom et qualité du signataire